

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 2 avril 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité MEDECINE INTERNE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BANGOURA	Ibrahima Sory
2	BEGAH ép. KERKADENE	Samia
3	PIERRE	John Wagler
4	SANGARE	Barry Boubakar Oumar
5	SEYDOU MOUSSA	Youssoufa
6	WILONDJA KASINDI	Guillaume

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 4 avril 2024

Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

